

CHÂTEAU
LAMARTINE
CAHORS

Date Facture

21 mai 2025

Facture N°

202 500582

1/2

Réf Client : 15 502

N° Bon de Cde : 250256

Téléphone : 05 82 92 95 51

Réf. Cde : **TEL DU 20/05/25**

Commercial : LAMARTINE LISE LOT

REVE DE VIN DISTRIBUTION SARL

30 rue de la Plaine

46220 PRAYSSAC

FACTURE

Ref GMS	Désignation	Volume	Prix tarif HT	Code tva	Quantité	Total HT
CRD	Tandem Blanc 2024 12% LB2401 IGP Côtes du Lot - Vin blanc - France Issu de l'agriculture biologique	Bouteille 0.75 L	5,500	1	24	132,00
CRD	Tandem 2023 13% L2308 Château Lamartine AOP Cahors - Vin rouge - France Issu de l'agriculture biologique	Bouteille 0.75 L	5,350	1	12	64,20
CRD	Château Lamartine Cuvée Particulière 2020 14% L2001 AOP Cahors - Vin rouge - France	Bouteille 0.75 L	7,400	1	24	177,60
CRD	Château Lamartine Expression 2019 13,5 % L1906 AOP Cahors - Vin rouge - France	Bouteille 0.75 L	13,950	1	12	167,40

TARIF 2025 COLONNE 132 COLS

(1) TVA 20% 108.24 €

Total HT : 541,20

H.T : 541,20 €

Total TTC : 649,44 €

Modalités de règlement - Echéances

Le 20/06/2025 par VIREMENT

N° TVA intracommunautaire : FR30930031059

SIRET : 93003105900015

Date de livraison : 21/05/2025

Montant total payé :

0,00 €

RESTANT DU

649,44 €

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Acceptant le règlement des sommes dues par chèque à son nom en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale. Sauf stipulation contraire, aucun escompte n'est prévu pour le règlement anticipé. A défaut de paiement à titre de la clause pénale et pour application de la loi 92-1442 du 31/12/1992 modifiée, l'acheteur sera de plein droit redevable d'une pénalité de retard de paiement calculée par l'application à l'intégralité des sommes restant dues, d'un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Selon l'article D.441-5 du code de Commerce, en cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera due. Le fait de traiter avec cet établissement implique l'acceptation des conditions générales énoncées au verso de cette facture.

IMPORTANT: Tenir les bouteilles constamment couchées dans un endroit frais à l'abri du gel et de la lumière.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES: La SCEA Château Lamartine a pour activité l'exploitation viticole et la vente de sa production.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 - RECEPTION ET TRANSPORT

Les produits sont vendus au lieu où l'acheteur les retire. De ce fait, ils voyagent aux risques et périls de l'acquéreur quel que soit le mode de transport utilisé. Tout dommage intervenant par conséquent après la livraison ne peut être imputé à la SCEA DU CHATEAU LAMARTINE, l'acquéreur ne pouvant poursuivre que le transporteur et déchargeant en conséquence le vendeur.

En cas d'avaries ou de manquants, le destinataire doit formuler des réserves précises par lettre recommandée sous 48 heures auprès du transporteur, seul responsable.

2 - PAIEMENT ET PRIX

- Le paiement s'effectue à SOTURAC (46700) FRANCE

- Le prix est celui fixé au moment de la commande ou majoré selon le tarif en vigueur dans l'hypothèse où la livraison est postérieure à trois mois après la date prévue, le retard étant imputable à l'acquéreur.

De même le prix pourra être majoré par le vendeur à tout moment, sauf en cas d'accord contractuel entre le vendeur et l'acheteur, ou de modification technique, fiscale ou parafiscale imposée par les pouvoirs publics.

Sauf stipulation contraire, aucun escompte n'est prévu pour le règlement anticipé.

A défaut de paiement à titre de la clause pénale et pour application de la loi 92-1442 du 31/12/1992 modifiée, l'acheteur sera de plein droit redevable d'une pénalité de retard de paiement calculée par l'application à l'intégralité des sommes restant dues, d'un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal.

Les chèques et les lettres de change ne sont considérés comme moyen de paiement qu'à dater de leur encaissement effectif.

Tout défaut de paiement d'une quelconque des échéances entraînera sans mise en demeure préalable, l'arrêt des livraisons et rendra exigible l'ensemble du règlement à la date du manquement.

En cas de contestation, seul sera compétent le Tribunal de Commerce de Cahors. Les frais de recouvrement seront à la charge de l'acheteur.

Selon l'article D.441-5 du code de Commerce, en cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera due.

3 - RESERVE DE PROPRIETE

Le vendeur conserve la propriété des produits jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire. Tout défaut de paiement peut entraîner la revendication des marchandises.

L'acquéreur doit s'assurer contre les risques que comporte la détention de la marchandise jusqu'à son complet paiement.

La prise de possession par l'acquéreur des marchandises comporte reconnaissance par lui du parfait état des marchandises et rend irrecevable toute réclamation ultérieure à ce titre, sauf réserve formulée par écrit lors de la prise de possession chez le vendeur.

4 - LIVRAISON

En cas d'avaries ou de manquants, le destinataire doit formuler des réserves précises par lettre recommandée sous 48 heures auprès du transporteur, seul responsable.

5 - INFORMATION DES PERSONNES

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la SCEA CHATEAU LAMARTINE - 9 route du Sotoul - 46700 SOTURAC - France - cahorslmartine@orange.fr, vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

6 - LOI AGE

Identifiant FR200762_01FQRQ